



CNCFA

SYNDICAT DES PROFESSIONNELS
DES FUSIONS ET ACQUISITIONS

POUVOIR : AG du 28 novembre 2019 Mode d'emploi

Je ne pourrais pas être à l'AG du CNCFA, je donne pouvoir à un membre du CNCFA pour me représenter et voter en mon nom.

A) Remplir le POUVOIR ci-après

B) Dater et signer le POUVOIR

C) Transmettre le pouvoir :

- a. Donnez votre Pouvoir au membre du CNCFA qui vous représentera à l'AG ou,
- b. **Scannez et renvoyez par mail** à un membre du bureau
 - i. Président : Roland VACHERON (Ad Res Conseil, Renaison)
Tél : 04 77 64 25 50 - E-mail : roland.vacheron@adresconseil.fr
 - ii. Trésorier : Jacques-Edouard MOREAU (MJE FINANCE, Paris)
Tél : 06 74 73 76 60 - E-mail : jemoreau@mjefinance.com

FAQ

A qui donner mon Pouvoir, je n'ai pas d'idée ?

Soit à un membre du CNCFA, voir sur le site du CNCFA :

[Cliquer ici](#)

Soit un Membre du Conseil d'Administration du CNCFA (voir le Site) :

- VACHERON Roland : Président
- HANRAS Fabienne : Secrétaire
- MAZZIOTTA Gérard : Trésorier
- MOREAU Jacques-Edouard : Trésorier
- BENILAN Jacques
- CONESA Stéphane
- DE MARNE Hervé
- FAUCON Pascal
- JOLIVET Félix
- LOUVEL Françoise
- MARVALDI Alex
- RAZA Jean-Marc
- TOURRES Adrien

[Cliquer ici](#)

Puis-je envoyer mon Pouvoir par courrier postal ?

Oui, à l'adresse du cabinet d'un des membres du bureau.

Non, à l'adresse du CNCFA qui est une boîte postale qui prendrait trop de temps.

Nous vous le déconseillons tout envoi postal car il y a forte chance qu'il n'arrive pas à temps pour être pris en compte lors de l'AG.



CNCFA
SYNDICAT DES PROFESSIONNELS
DES FUSIONS ET ACQUISITIONS

P O U V O I R
AG du 28 novembre 2019

JE SOUSSIGNE :

Nom

Prénom

Adresse

.....

Donne par les présentes, pouvoir à ☐ Monsieur Roland VACHERON

☐

(ou compléter avec nom, prénom d'un membre du CNCFA)

A l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale mixte de ce syndicat qui aura lieu le

Jeudi 28 novembre 2019 à 8h45

Au **Cercle de l'Union Interalliée** - 33 Rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de toutes pièces, émettre tous votes, et généralement faire le nécessaire, étant entendu que si l'assemblée ne pouvait délibérer à la majorité requise, le présent pouvoir sera valable pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Le

Signature